

## **Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 18 Novembre 2009.**

Présents : Mmes S.BARKE, V.HAITCE, M.PETIT ANORO, K RAMON,C. BOUIN  
Mrs P.DUVERT, J.L.LEBLANC, J.L.ROBERT, P.ROBERT, J.SAVONNET, S. SCHAAK, R. GUILLEM, V. MERLE, P. LACROIX.

Absences excusées :

-T. RODRIGUES

Procuration :

T. RODRIGUES a donné procuration à V. HAITCE.

Secrétaire de séance : Véronique HAITCE

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil du 27 Octobre 2009
- Vote de la Charte
- Vote des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle des Coteaux de l'Ariège (SIEMCA)
- Recensement de la population (janvier/février 2010)
- Questions diverses

Ouverture de la séance du 18h40

#### *1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Octobre 2009.*

Suite à une demande de modification de Patrice Robert, Monsieur le Maire indique que l'esprit du compte rendu étant fidèlement reproduit, il appartient à chacun des intervenants de préciser sa pensée le cas échéant afin qu'elle soit prise en compte dans la rédaction finale.

#### *2) Vote de la charte*

#### Introduction de Monsieur le Maire :

Début 2008, le comité de suivi de la charte du SICOVAL, inscrivait la modification de la carte présentée par le conseil municipal de Goyrans présent en 2005.

Notre équipe élue en mars 2008 n'a pas inscrit cette question dans les priorités du moment.

Le comité de suivi à nouveau réuni le 11 juin 2009 prenait la décision de présenter à notre conseil municipal une proposition de charte modifiée en conformité avec *"la loi SRU qui consiste à limiter l'étalement urbain et à densifier autour des centres bourgs. La charte votée par les élus municipaux de Goyrans au précédent mandat, nous semble s'éloigner de ce dernier point."*

Depuis cette date plusieurs présentations de cette charte a été faite aux élus et débattue avec eux.

Le 2 octobre 2009 au cours du premier compte rendu de mandat de notre équipe, Claude Ducert Président de la commission habitat et urbanisme du SICOVAL, est venu à Goyrans pour défendre la position du comité de suivi de la charte. Monsieur Ducert a insisté sur les risques de rejet d'une carte non conforme à la loi SRU, de même il a attiré notre attention sur l'urgence du travail à entreprendre au regard de l'avancement des travaux du SMEAT sur le SCOT.

Le même jour, les élus de Goyrans annonçaient un calendrier de concertation de la population sur 6 semaines avec :

- a) Ouverture d'un cahier de concertation à la mairie
- b) Permanence des élus sur le sujet tous les vendredis ou sur rendez vous
- c) Réunion de synthèse des observations en fin de septième semaine avec l'ensemble de la population.
- d) Le tout largement relayé par une campagne de communication sur papier et par Internet.

Nous venons de traverser une période agitée après la réception de plusieurs tracts dont le dernier sorti met en cause la probité du maire et des élus, c'est inacceptable. J'ai confié ce papier à un avocat qui donnera son avis sur une suite éventuelle à donner dont on parlera ensemble.

Aujourd'hui le conseil municipal de Goyrans se prononce sur les différents points ci-dessous :

**Point 1 :** quelle que soit la charte retenue, nous demandons au SICOVAL que les terrains bâtis apparaissent comme constructibles comme il est prévu dans la loi SRU.

Pascal DUVERT rappelle également que cette décision répond à de nombreuses demandes lors de la concertation et conduit à l'ajustement de la zone rouge de la charte version 2009.

Patrice ROBERT prend la parole pour dire que d'après lui, à aucun moment il a été précisé que la population avait possibilité de demander un rendez vous relatif à la concertation sur la charte dans le cas où il y aurait eu indisponibilité de se libérer les vendredis.

Chantal BOUIN répond que cette possibilité a été émise lors de la réunion du 2/10.

Stéphane SCHAAK demande si des administrés ont contacté la mairie pour ce cas précis, la réponse est oui et des rendez-vous particuliers ont donc été fixés avec eux à leur convenance.

Il est procédé au vote :

**Vote à l'unanimité**

Stéphane SCHAAK rappelle par ailleurs que le PLU sera là pour fixer des règles d'urbanisation afin d'éviter toute possibilité de dérive.

Pascal DUVERT rappelle également que cette décision répond à de nombreuses demandes lors de la concertation.

**Point 2 :** Le Conseil doit se prononcer sur la remise en cause de la charte de 2005 et approuver comme base de travail la proposition de la carte 2009 du SICOVAL.

Patrice Robert exprime son incompréhension relatif à la remise en cause de la charte 2005, et il réitère l'argument énoncé le jour de la réunion publique à laquelle il est indiqué que la charte 2005 n'est pas en désaccord avec la loi SRU. Il explique que sa seule volonté est d'essayer de faire comprendre aux membres du conseil qu'ils commettent une erreur en ne tenant pas compte de l'argument circulation qui justifiait le précédent choix relatif à la charte.

Julien SAVONNET se dit fort étonné de l'argument avancé sur la circulation pour une commune classée rurale. Il rappelle également que zones blanches ne veut pas dire constructions systématiques demain. Il rappelle que la charte a été présentée par des professionnels en matière d'urbanisme, par des élus compétents et sa qualification de géographe lui permet de penser que les arguments avancés par ces personnes compétentes sont recevables pour revoir la charte. Pour finir, il ajoute qu'il faut savoir écouter toute personne et pas seulement celle qui parle le plus fort mais qu'à terme c'est aux élus à prendre des décisions.

Pascal DUVERT rajoute que le travail sur la charte qui a commencé dès le mois de mars a continué cet été et que tous les envois sur le sujet ont été faits sur « l'adresse élus » par conséquent tous les élus du conseil ont été tenus au courant de l'avancé du dossier.

Pascal LACROIX rappelle qu'il a été amené à voter non seulement sur la charte 2009 mais également sur celle de 2005 et 2003. En comparant les trois débats, il tient toutefois à préciser que la charte de 2009 à ses yeux est celle qui a donné lieu à plus de concertation avec la population.

Karine RAMON déclare également qu'il est important de relever le peu de communication de ce dossier en 2005, il n'y a pas eu de réunion publique et la concertation a été très succincte.

Elle tient à signaler qu'elle a été choquée par le manque de respect vis-à-vis des membres du conseil municipal disant qu'ils sont manipulés (elle répond à Patrice Robert lorsqu'il dit qu'un groupe de Goyrannais s'est senti agressé, que dire des membres du conseil municipal ?) Chaque membre du

groupe a pu travailler sur le dossier pendant plusieurs mois. De cette façon, chacun a pu s'approprier le dossier et se faire sa propre idée.

Il est procédé au vote :

**1 abstention**

**1 contre**

**13 pour**

**Point 3** : Inscrire comme postulat que les terrains de la Grande Allée étant gelés donc inexploitable jusque'en 2037, apparaissent en totalité en zones vertes sur la charte.

Patrice ROBERT relève que mettre ces terrains en vert interdit donc de pouvoir utiliser ces terrains pour une construction de bâtiment d'intérêt public. Monsieur le Maire rappelle que pour des raisons d'intérêts publics il existe la procédure d'expropriation.

Stéphane SCHAAK explique que sur le fond, les mettre en blanc ne changerait pas grand-chose puisqu' étant gelés, même en blanc il sera impossible de les utiliser. Cependant, il serait peut être plus facile de les utiliser pour une raison d'intérêt public sans pour autant se lancer dans des procédures plus difficiles dans la mesure où ils sont en vert. Cependant il rajoute qu'il est peu probable que nous soyons confrontés à mener des projets tels que nouvelle école, crèche, bibliothèque etc ..... dans les 10 même 15 ans à venir.

Pascal DUVERT déclare que cette carte a le mérite d'avoir une grande visibilité, elle respecte l'esprit de la concertation. Cette clarification modifie la zone verte de la version de charte présentée vendredi dernier en réunion publique.

Il est procédé au vote :

**12 pour**

**2 abstentions**

**1 contre**

**Point 4** : La carte de 2005 avait réservé des zones que l'on pourrait qualifier de mitages. Le but n'étant pas de systématiquement remettre en question les décisions prises en 2005, une réflexion est demandée afin d'étudier pour certaines parcelles l'intérêt de garder en l'état, de diminuer ou de rejeter totalement la parcelle en zone blanche.

Proposition 4-1: rattacher une bande de terrain au lotissement des pins (voir carte) en diminution de la zone réserver en 2005 pour conserver un point de vue remarquable.

Proposition 4-2 : La parcelle en bordure de l'Ariège qui avait été mise en blanc dans la charte de 2005 a été mise en débat afin de la conserver en blanc pour se laisser une possibilité de construction en lien avec la future réserve naturelle projet de confluence.

Proposition 4-3 : Une autre zone en blanc le long du chemin de la carrerasse permettrait de faire procéder à la réfection de la route difficilement réalisable pour des raisons de coûts importants.

Patrice ROBERT pense que, puisqu'il a été décidé de ne pas accepter le mitage, gardons ce raisonnement jusqu'au bout. Il ne voit plus l'intérêt de garder ces zones blanches.

Cependant, il propose de diminuer les zones blanches le long du chemin des crêtes pour en rajouter plus bas vers le chemin carrerasse.

Jean Louis ROBERT précise que ce point est délicat, c'est toutefois un risque qu'accepte de prendre le conseil municipal au regard des règles du SICOVAL ou du SMEAT.

Vincent MERLE demande de procéder à un vote différent par lot car les arguments ne sont pas du même niveau pour chacune des parcelles.

A titre personnel, Pascal LACROIX exprime le désir d'être le plus consensuel possible : « Nous ne sommes pas là pour casser les grands propriétaires ni pour casser entièrement la carte 2005, ni pour accepter la proposition du SICOVAL en l'état ».

Pascal DUVERT ajoute qu'avec la modification des zones blanches de 2005 à 2009 on retire 16 hectares. L'ajout de zones complémentaires conduit à modifier la zone blanche de la version de charte 2009 tenant compte ainsi des observations faites au cours de la période de concertation. Le débat a permis d'ajuster et de modifier les 3 zones : rouges, vertes et blanches.

Le conseil municipal accepte donc un vote zone par zone

- Proposition 4-1 : zone badel :

**6 pour**

**1 contre**

**8 abstentions**

- Proposition 4-2 : zone parcelle confluence

**13 pour**

**1 contre**

**1 abstention**

- Proposition 4-3 : zone carrerasse

**14 pour**

**1 abstention**

**Point 5** : Faut-il prévoir une zone blanche côté nord le long de la RD 35 ?

La demande a été faite par des administrés, pour qu'une zone au nord le long de la RD 35 que l'on pourrait qualifier de ZAC soit laissée en blanc. Elle est à peu près plate et pourrait permettre à des artisans de s'installer. Mais cette zone, est éloignée de goyrans.

Pascal DUVERT déclare qu'il a rencontré une personne qui a souhaité venir s'entretenir sur un projet mais lors de l'entretien aucun projet de ce type n'a été abordé.

Une idée de construire un terrain de sport également dans cette zone a été soulevée. Jean louis ROBERT relève l'importance de l'intercommunalité dans ce domaine. Il signale que cela mérite un travail de fond sur des projets dans le secteur du sport.

Stéphane SCHAAK précise que la réalisation de terrain de sport peut se faire sur une parcelle classée en vert.

Pour ce qui est des commerces, pour être en phase avec la volonté des élus de créer des services de proximité, l'éloignement de cette zone nord ne permet pas de respecter cette volonté car des commerces de proximité se doivent d'être accessibles.

Martine PETIT ANORO informe qu'il y a eu des demandes de cafés, de restaurants. Elle rajoute que ces demandes sont faites également par des gens extérieurs au village.

Il est procédé au vote :

**12 contres**

**3 abstentions**

### 3) Vote des statuts du SIEMCA

A la demande d'Aureville les rédactions des statuts ont été modifiées pour un désaccord sur les termes utilisés au sujet de la représentativité. Le changement n'intervient que sur la façon de rédiger cet article, cela ne modifie rien sur le fond.

Pour GOYRANS, il faudra donc augmenter le nombre d'élus représentant la commune au SIEMCA de 2 personnes supplémentaires.

Il est procédé au vote :

**14 pours**

**1 abstention**

Patrice ROBERT revient sur l'audit de sécurité réalisé fin septembre. Un avis défavorable de maintenir l'école ouverte ayant été donné par la commission compte tenu des problèmes de sécurité mis à jour, il rappelle que la décision de laisser l'école ouverte a été prise par le Maire sous sa responsabilité. Patrice ROBERT demande s'il ne serait pas judicieux d'en informer les parents et les enseignants.

Chantal BOUIN rappelle que c'est sur sa demande que l'audit a été fait. Qu'à l'issue, elle a pris l'initiative de faire réaliser les travaux les plus urgents en matière d'électricité. Une information de la situation a été faite au conseil d'école. D'une part de la décision de la Préfecture mais également des travaux qui ont été effectués.

### 4) Recensement du village

Jean Louis ROBERT donne la parole à la secrétaire de mairie.

Elle demande l'autorisation au conseil de recruter deux recenseurs. Le travail se fait sous la responsabilité de coordonnateur communal, c'est-à-dire de la secrétaire de mairie. Une candidature a été reçue à la mairie et a été conseillée par l'INSEE. Il convient de recruter des personnes ayant de la disponibilité et dotée d'une discrétion.

La mairie reçoit une dotation de 1800€

Il est procédé au vote :

**15 pour**

### 5) Questions diverses

Projet d'école numérique rurale : Stéphane SCHAACK rappelle qu'il conviendra de relancer le versement des subventions attendues.

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 20H30